

Conseil Municipal du 10/01/2017 :

***Décision du Maire :** convention de partenariat avec le Comité des Fêtes

***Décision du Maire :** convention d'occupation précaire d'un local communal avec la SCAL.

***Délibération** maintien de la compétence "PLU - Documents d'urbanisme - carte communale", compétence obligatoire pour les EPCI. Cependant, cette compétence peut être refusée si au-moins 25% des communes de l'EPCI, représentant au-moins 20% de la population, s'y oppose avant le 26 mars 2017.

Les 16 maires des deux territoires, réunis en 2016 ont décidé à l'unanimité de ne pas transférer à la nouvelle Communauté de commune cette compétence. La commune d'Eygliers souhaite également la conserver.

***Délibération** transfert du FNGIR (Fonds Nationaux de Garantie Individuelle des Ressources) des communes vers l'intercommunalité.

La Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras

Le 5 janvier les 30 élus communautaires se sont réunis pour élire leur président, leurs vice-présidents et les membres du Bureau. Ils ont également déterminé le nombre de commissions indispensables pour le fonctionnement de l'intercommunalité.

Président : Max Brémond, 27 voix

Vice-Présidents :

1er : Christian Laurens, maire de **Ristolas**, 25 voix

2ème : Bernard Leterrier, maire de **Guillestre**, 26 voix

3ème : Valérie Garcin-Eyméoud, adjointe au maire de **Molines** et conseillère départementale, 21 voix

4ème : Jean-Pierre Boulet, maire de **Vars**, 29 voix

5ème : Jean-Louis Poncet, Maire de **Château-Ville-Vielle**, 23 voix

6ème : Anne Chouvet, Maire de **Eygliers**, 29 voix

7ème : Philippe Chabrand, maire de **Arvieux**, 21 voix

8ème : Jean-Louis Queyras, maire de **Saint Crépin**, 25 voix

9ème : Jean-Louis Bérard, maire de **Saint Clément**, 20 voix

Membres du Bureau : Jacques Bonnardel, maire de **Abriès**, Marcel Cannat, maire de **Réotier**, Gil Fiorletta, Maire de **Montdauphin**, Christian Grossan, maire de **Ceillac**, Danièle Guignard, maire de **Saint Véran**, Serge Laurens, maire de **Aiguilles**.

Les autres membres du Conseil Communautaire :

Guillestre : Christine Portevin, François Charpiot, Dominique Moulin, Laura Fournier, Emmanuel Molle, Emilienne Ricaud, Maxime Bérard, **Eygliers :** Loucine Verdier, Jacques Giraud, **Aiguilles :** Dominique Bucci-Alberto, **Arvieux :** Christian Blanc, **Risoul :** Jean-Luc Brun, **St Crépin :** Jean-Marc Bernaudon, **Vars :** Bruno Lakhdar.

L'EPIC du Guillestrois Queyras

Les conseillers communautaires ont délibéré pour élire les délégués au **Comité Directeur de l'Office du Tourisme Intercommunal**. A noter que l'OT de Guillestre et la Maison du Tourisme du Guillestrois ont été dissous au 31 décembre et que les Offices de Tourisme de Vars et Risoul demeurent indépendants.

14 élus ont été nommés : Christian Laurens, Dominique Moulin, Loucine Verdier, Serge Laurens, Valérie Garcin Eyméoud, Marcel Cannat, Christian Grossan, Danièle Guignard, Maxime Bérard, Philippe Chabrand, Jean-Louis Poncet, Gil Fiorletta, Jacques Bonnardel, Jean-Louis Bérard, Jean-Louis Queyras.

12 socioprofessionnels compléteront cette liste, le vote pour les désigner aura lieu le 25 janvier.

Zone test déchets

Après des débuts délicats, liés à des actes de vandalisme, et à la crainte de voir la taxe augmenter, nous constatons que la mise en place des conteneurs à tambours paraît acceptée par la population.

Il faut rappeler que la redevance déchets, si le tri est fait correctement diminuera dès 2017. Pour ce faire, il faut adhérer à la "redevance incitative", c'est un acte déclaratif auprès de la comcom :

- apposer un autocollant "STOP-PUB" sur sa boîte aux lettres

- prendre un engagement à trier

- ne pas mettre de déchets fermentescibles dans la poubelle qui va dans les conteneurs (les épluchures etc. vont dans les composteurs, ou aux poules, ou aux cochons...!).

La redevance baissera alors de 10% (des contrôles peuvent avoir lieu).

La loi de transition énergétique pour la croissance verte, nous oblige à trier, pour recycler et réduire nos déchets.

Faisons des efforts pour ne pas être taxés lourdement.

La Zone test concerne 3 hameaux mais toute personne intéressée peut obtenir un badge. Se servir du badge n'a aucune incidence sur la redevance.